



**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00105** du **- 6 OCT 2025**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) Monsieur DAVID-BOYER MICKAEL
 54 RUE DE PARIS
 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

En vue de la réalisation : REMPLACEMENT DE MENUISERIE EXTERIEURS EN BOIS, A CHANGER
AVEC DES FENETRES EN ALLUMINIUM BLANCHE.

Sur un terrain sis 54 RUE DE PARIS
Cadastré AP64

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **- 6 OCT. 2025**

Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n°
DP 94078 25 00105 du **- 6 OCT 2025** a été affichée en Mairie du au
conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,